

CHICHE ?

La dernière réunion de négociation a permis de lever le voile sur les positions de la Direction. Il était temps, après plusieurs réunions inutiles qui constituent autant de perte de temps volontaire pour acculer les syndicats à une signature forcée.

LA SITUATION AUJOURD'HUI

Un accord d'intéressement, pour être valide vis-à-vis de l'administration fiscale, doit être signé avant le 30 juin. A défaut de signature d'un accord, il n'y aurait pas d'intéressement versé en 2014 au titre de l'exercice 2013. La Direction le sait et fait bien évidemment le pari d'une signature par l'UNSA et/ou l'intersyndicale, compte tenu de l'enjeu pour les salariés. Mais on peut faire le pari inverse : la Direction, compte tenu de l'enjeu pour les salariés, peut-elle se passer d'un accord d'intéressement ?

L'ATTITUDE INACCEPTABLE DE LA DIRECTION

Que la Direction et les syndicats aient des avis et des intérêts divergents, c'est dans la nature des choses. C'est la raison pour laquelle il doit y avoir négociation. Malheureusement – et nous ne cessons de dénoncer cet état de fait – il n'y a plus depuis longtemps maintenant de négociation possible avec la Direction. A cet égard, la dernière réunion a été édifiante, les différentes propositions ayant toutes été balayées d'un revers de main négligent. Pire encore, la Direction nous provoque, non seulement en refusant la proposition d'une répartition plus égalitaire de l'intéressement, actuellement versé à 80 % de manière proportionnelle au salaire, mais en indiquant de plus que leur objectif est de passer à 100% (alors que nous réclamions 70%, plus favorable aux bas salaires) !

LA POSITION DE L'UNSA

Nous avons posé des questions, nous avons formulé des propositions. Nous voulons des réponses. Nous voulons un véritable dialogue, nous voulons une véritable négociation.

Pourquoi 60% d'intéressement lorsque les objectifs sont atteints à 100%, alors que nos dirigeants, eux, touchent 100% de leur part variable dans cette hypothèse ?

Pourquoi un article permettant de dénoncer l'accord en cas de modification de la fiscalité ?

Que la Direction nous donne de bonnes raisons et nous pourrions éventuellement les prendre en compte. Dans le cas contraire, comment négocier ?

Même les propositions raisonnables de l'UNSA ont été à peine entendues. Il est grand temps que la Direction change d'attitude.

PAS D'INTERESSEMENT EN 2014 ?

En l'état actuel des choses, devant le refus systématique de toute négociation, ne pas avoir d'intéressement est une éventualité qu'il faut considérer et chaque jour qui passe va désormais la rendre un peu plus probable.

Chiche ?

C'est la question que posait le tract des autres syndicats diffusé hier alors que par leurs surenchères ils se sont mis en situation de ne pas signer le projet d'accord proposé, laissant l'UNSA seule face à l'employeur.

Chiche, Mesdames et Messieurs de la Direction et des autres syndicats.

Et si l'UNSA ne signait pas et qu'il n'y avait pas d'accord d'intéressement cette année ?

www.unsabpcesa.org

Le bureau UNSA BPCE